St-Aimé-du-Lac-des-Îles

Province du Québec
M.R.C. d'Antoine-Labelle
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac des-Îles

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance ordinaire du 21 juillet 2026, le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le règlement 329, relatif aux conditions d'émission des permis de construction.

Le règlement n° 329 est disponible pour consultation au bureau municipal, 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet : www.saldi.ca

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 22 juillet 2026.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 22e jour du mois de juillet de l'an deux-mille-vingt-six.

Céline Perrier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 15 h et 17 h, le 22e jour de juillet 2026 et sur le site internet www.saldi.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour de juillet de l'an deux-mille-vingt-six.

Céline Perrier
Directrice générale et greffière-trésorière